

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 7 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DAE 83-G Subvention (12 000 euros) et convention avec l'association Can I Welcome You (CIWY) (17^e).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Can I Welcome You (CIWY, 17^e) et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Can I Welcome You (CIWY).

Article 2 : Une subvention de 12 000 euros est attribuée à l'association Can I Welcome You (CIWY), domiciliée 23, rue Albert Roussel (17^e) (SIMPA 185 258 / 2016_08591) au titre de l'exercice 2016.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 94, nature 6574, ligne DF55002 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2016 sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil
départemental**



Anne HIDALGO